

3LFI

Société civile au capital de 4 516 250 euros

Siège social : 25, Chemin du Pressoir

69126 BRINDAS

850 418 682 RCS LYON

(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente juin,

A 17 heures,

Les associés de la Société **3LFI**, société civile au capital de 4 516 250 euros, divisé en 4 516 250 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Madame Christèle FIARD**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- **Monsieur Laurent FIARD**, titulaire de 90 331 parts sociales en pleine propriété et de 3 748 482 parts sociales en usufruit,
- **Madame Léa FIARD**, titulaire de 225 812 parts sociales en pleine propriété et de 1 249 494 parts sociales en nue-propriété,
- **Monsieur Loris FIARD**, titulaire de 225 812 parts sociales en pleine propriété et de 1 249 494 parts sociales en nue-propriété,
- **Madame Ludylvine FIARD**, titulaire de 225 812 parts sociales en pleine propriété et de 1 249 494 parts sociales en nue-propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent FIARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe
 LF

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- [...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

[...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 25, Chemin du Pressoir - 69126 BRINDAS au 16, Avenue Louis Momet - 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 16, Avenue Louis Momet - 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix, et conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix, et conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts.

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Pour extrait certifié conforme

Le Gérant

Monsieur Laurent FIARD

Signé par :
 **Laurent FIARD**
8A4F7FBB1FD341A...